

**OPINION THIERRY BRIGAUD**, président de Médecins du monde ; **VÉRONIQUE FAYET**, présidente du Secours catholique ; **LOUIS GALLOIS**, président de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale ; **JEAN-MICHEL HITTER**, président de la Fédération de l'entraide protestante (FEP) ; **GENEVIÈVE JACQUES**, présidente de la Cimade ; **THIERRY KUHN**, président d'Emmaüs France

# Nous voulons accueillir et non contrôler les migrants et les réfugiés !

Que cela soit dans les permanences de nos associations, dans les réseaux de solidarité de nos mouvements, dans les centres d'accueil pour les demandeurs d'asile ou dans les centres d'hébergement, nous accueillons et accompagnons dans leur difficile insertion des migrants, des demandeurs d'asile et réfugiés, quel que soit leur statut.

Attachés aux valeurs d'accueil inconditionnel et de solidarité, nous ne pouvons que nous inquiéter de l'évolution de la politique d'accueil des étrangers, particulièrement des demandeurs d'asile, et craignons qu'à la logique d'accompagnement et d'insertion, qui doit prévaloir dans les missions du travail social, tende à se substituer une logique de contrôle et de surveillance.

Des avant-projets de réforme de l'asile et de l'immigration sont en effet connus et contiennent des mesures inquiétantes qui mettraient à mal l'accueil et les réflexes de solidarité.

Plusieurs points sont particulièrement inquiétants : l'obligation qui serait faite aux demandeurs d'asile d'être hébergés dans des centres d'accueil ignore et rejette la solidarité familiale ou l'entraide citoyenne ; l'obligation de contrôler la présence des étrangers dans les structures

d'hébergement instaurerait un nouveau type d'accueil sous contrainte ; le régime de l'assignation à résidence pour les déboutés du droit d'asile et les discussions autour de la création de centres dédiés remettraient en cause le principe d'accueil inconditionnel ; enfin, la possibilité ouverte aux forces de police d'interpeller les migrants à leur domicile, ou au sein même des structures d'hébergement, dissuaderait les actes de solidarité, rendrait suspect tout acte d'hospitalité, et mettrait à mal la relation de confiance qui prévaut entre une association et une personne accueillie.

Les orientations des projets de loi du ministère de l'intérieur, si elles étaient confirmées, placeraient ainsi les travailleurs sociaux et les bénévoles des associations en contradiction avec l'éthique et les principes de déontologie liés à leur profession ou leur engagement citoyen. Car les associations et les mouvements de solidarité, comme les acteurs du travail social, se donnent pour objet d'accueillir et d'accompagner sans distinction toute personne confrontée à des difficultés sociales : pas de les surveiller !

Parce que nous craignons que ces principes fondamentaux soient remis en cause par ces réformes ; parce

que nous refusons de devenir des auxiliaires de police, chargés de surveiller des personnes fuyant la misère ou l'oppression ; parce que nous ne voulons pas contribuer au fichage des personnes que nous accueillons en transmettant les données confidentielles sur les personnes accueillies à des fins autres que celles du suivi social ; parce que nous voulons continuer à développer des actions citoyennes ou à exercer un travail social qui respecte la liberté et la dignité de toutes les personnes ; parce que nous refusons d'assurer un contrôle des migrants au nom et pour le compte de l'État, nous demandons le respect clair des principes de déontologie qui relèvent du travail social à l'égard de tous les migrants, comme nous demandons la reconnaissance et le respect des actes d'entraide et de solidarité développés au sein de la société.

C'est à ces conditions que les associations pourront continuer à accueillir et accompagner dignement les migrants dans le respect des valeurs de solidarité, d'égalité de traitement, et d'accueil inconditionnel.

---

**Des avant-projets de réforme de l'asile et de l'immigration sont connus et contiennent des mesures inquiétantes.**